

Créteil, le 24 janvier 2020

Le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

S/c de Mesdames et Monsieur les
inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de l'éducation
nationale de la Seine-et-Marne, de la
Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le Recteur

Affaire suivie par
Sophie Pons
Coordonnatrice académique EDD

Secrétariat des IA-IPR
Téléphone
01 57 02 68 43
Télécopie
01 57 02 68 51
Mél
ce.ipr@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

**Objet : Lancement de la 7^{ème} session de labellisation nationale E 3 D
« établissement en démarche de développement durable » (label E3D
d'établissement et de territoire) - Appel à projet national Ecole verte**

Référence :

- circulaire nationale n° 2019-121 du 27-8-2019 BOEN du 29 août 2019
- circulaire nationale n° 2015-018 du 4 février 2015

Ce courrier a pour objectif :

- de lancer la 7^{ème} campagne de labellisation E3D pour les établissements (point 1) et les territoires d'établissements (point 2)
- de préciser le déroulement de la phase académique de l'appel national à projets « Ecole verte » (année scolaire 2019-2020) : point 3

1) Lancement de la 7^{ème} session de labellisation nationale E 3 D « établissement en démarche de développement durable »

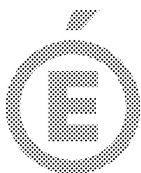
Après les sessions de 2014 à 2019 qui ont permis de labelliser 689 établissements, l'académie de Créteil lance **la septième session de labellisation des établissements en démarche de développement durable**.

La labellisation nationale E3D vise à reconnaître et valoriser l'engagement des établissements, des équipes et des élèves impliqués dans les projets et les démarches globales d'éducation au développement durable. Ouverts sur la culture scientifique et technique comme sur les humanités, ces projets et ces démarches peuvent l'être aussi sur les dimensions culturelle et artistique qui posent la question du développement durable.

Cette labellisation pourra être utilisée dans la communication interne et externe des EPLE avec les personnels, les élèves, les familles et les partenaires : elle est une reconnaissance officielle par l'Éducation nationale de l'engagement de l'EPLE.

Bien des établissements portent déjà des projets EDD qui peuvent parfaitement s'inscrire dans la labellisation nationale E3D. Celle-ci peut aussi être complémentaire des labellisations de type « éco-école » ou « agenda 21 scolaire ».

Organisée en trois niveaux (engagement, approfondissement et déploiement), la labellisation E3D encourage un cheminement qui peut être progressif dans les



démarches globales d'éducation au développement durable. Ainsi, les établissements déjà labellisés peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session.

Cette labellisation nationale est accordée par le comité académique de labellisation E3D. Après la clôture de l'appel à candidature, le comité académique E3D étudiera les dossiers présentés afin d'accorder la labellisation E3D aux établissements qui remplissent les conditions. En fonction de la qualité des démarches entreprises, les établissements labellisés obtiendront le label au niveau « engagement », « approfondissement » ou « déploiement ». Le label E3D est obtenu pour trois ans.

Les critères de labellisation des trois niveaux sont indiqués dans la circulaire n° 2015-018 du 4 février 2015. Ainsi pour être labellisé au niveau Engagement, un établissement doit construire une démarche E3D qui :

- prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions du développement durable (17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies)
- est présentée au conseil d'école ou d'administration pour être inscrite dans le projet de la structure scolaire
- a choisi un ou des partenaires territoriaux en fonction de critères adaptés aux besoins de l'établissement. Le dialogue avec les partenaires est engagé.

Pour candidater, l'établissement constitue un dossier en répondant à un formulaire numérique. Ce dossier renseigne :

- la description de la démarche : elle s'appuie sur les enseignements et intègre l'activité et le fonctionnement de l'établissement
- les modalités de la mise en œuvre : la démarche doit prévoir une ouverture sur le contexte social, économique et environnemental de l'établissement
- l'intégration au projet d'établissement
- la formalisation des partenariats ;
- l'état de la démarche : l'implantation, même modeste, du processus doit être sensible dès la première année de sa mise en œuvre ;
- la formation des personnels
- le projet de communication sur la démarche.

Les établissements candidatent en renseignant en ligne le formulaire accessible ici :

<http://labelcl.ac-creteil.fr/>

Le serveur est ouvert du 30 janvier au 24 avril 2020.

Les identifiants pour les établissements sont :

Login : **etab#RNE de l'établissement** ;

Mot de passe : **etab#RNE de l'établissement**

Un mode d'emploi aidant à la saisie sur labelcl est accessible ici :

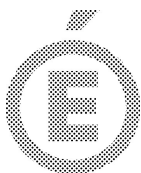
<http://edd.ac-creteil.fr/Deposer-une-candidature-Labellisation-E3D-d-ecole-ou-etablissement-accreteil>

2) Labellisation nationale E3D de territoire :

Seize labels E3D de territoire ont été accordés dans le cadre de l'expérimentation « **labellisation E3D de territoire** » débutée en 2018 et poursuivie en 2019. Cette labellisation de territoire est désormais soulignée dans la circulaire nationale EDD d'août 2019.

Une **3ème session sera organisée en 2020** pour reconnaître et valoriser l'engagement des territoires d'établissements : avec de nombreux établissements engagés dans le label E3D, plusieurs circonscriptions, réseaux d'établissements ou même districts sont en situation de candidater à cette labellisation.

Les dossiers numériques de candidatures pour l'obtention du **label E3D de territoire** d'établissements sont à télécharger sur le site académique EDD



(<https://urlz.fr/8DJv>). Renseignés, ils devront être adressés à l'intention de l'IA-DAASEN en charge de l'EDD (avec copie à la coordonnatrice académique EDD) **avant le 13 mai 2020**. Ce calendrier, légèrement décalé, a vocation à donner du temps aux territoires candidats pour gérer les échanges nécessaires entre les structures scolaires concernées.

Pour tout élément complémentaire, les établissements peuvent écrire à : ce.ipr@ac-creteil.fr (à l'attention de Sophie Pons, coordonnatrice académique EDD).

3) Appel national à projets « Ecole verte : les jeunes s'engagent pour la planète » :

Cet **appel à projets lancé par le ministère à l'échelle nationale**, pour l'année 2019-2020, a pour but de soutenir des projets innovants qui favorisent la transition écologique et le développement durable. Il s'adresse à l'ensemble des établissements. Il vise à promouvoir l'implication de l'ensemble de la communauté éducative et des acteurs locaux par des approches variées et transversales, où se croisent les enseignements, la vie des écoles et établissements et le bâti scolaire. Les projets retenus au niveau national seront valorisés à l'occasion du congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui aura lieu à Marseille du 11 au 19 juin 2020.

Le dossier de candidature déposé par les établissements se compose de :

-une note écrite de deux pages maximum qui décrit les initiatives et travaux menés par les élèves et leurs professeurs dans le cadre de leur projet, les caractéristiques de celui-ci, les partenariats qu'il a permis ou doit permettre de nouer, et les éventuelles difficultés rencontrées.

-toute production utile en complément : présentation vidéo ou audio, compte-rendu de projets pédagogiques ou d'expérimentations scientifiques, diaporama, traitement par les médias, maquette, lettre ouverte ou déclaration d'intention, objet, actions mises en œuvre sur le territoire...

Les dossiers (formulaire à télécharger ici : <https://urlz.fr/bEOu>) sont à adresser à l'attention de Monsieur le recteur et du comité académique de pilotage EDD.

Ils seront envoyés au plus tard le 4 mai 2020 à ce.ipr@ac-creteil.fr en précisant « candidature École verte » dans le sujet du courriel.

Les lycéens élus du conseil académique à la vie lycéenne (CAVL) seront associés à l'étude des dossiers en vue d'une sélection académique. Les dossiers sélectionnés à l'échelle académique seront transmis à la Direction générale de l'enseignement scolaire. Une sélection nationale aura lieu, dont les résultats seront annoncés le 5 juin 2020, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement.

Pour en savoir plus : <https://eduscol.education.fr/cid147769/appel-a-projets-pour-l-education-au-developpement-durable-edd-2030.html>

Des éléments explicatifs supplémentaires et les critères de sélection sont indiqués dans le document « règlement », accessible sur cette même page.

En sachant pouvoir compter sur votre implication et celle de votre établissement.

Le Recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT